

SECONDE PROFESSIONNELLE
alternance



SECONDE PROFESSIONNELLE NATURE JARDIN PAYSAGE FORÊT

**Découvrir différents secteurs et acquérir
un début de professionnalisation**

Déterminer sa filière de spécialisation et **construire** son projet professionnel dans le secteur de la nature et du vivant. Acquérir des compétences techniques et professionnelles en paysage, forêt et espaces naturels. Obtenir le Bac Professionnel permettant la poursuite d'étude (BTSa, DUT, Licences, écoles spécialisées) ou entrer dans la vie active.

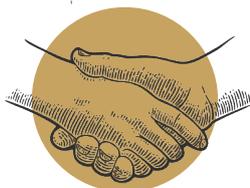
CONDITIONS D'ADMISSION

- Être issu d'une classe de CAPa, d'une 2^{de} générale et technologique ou professionnelle.
- Être soucieux de la protection de l'environnement, de la faune et de la flore.
- Avoir le goût du travail dans la nature et posséder de bonnes aptitudes physiques.
- Entretien de motivation avec le jeune, ses parents et l'équipe pédagogique, suivi de la décision du Directeur de l'établissement.

LES + DE LA FORMATION



CERTIFICATION PIX



SUIVI INDIVIDUEL
DU PROJET



ATELIERS PRATIQUES
EN PLEINE NATURE



FORMATION SST

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques

Construction d'une culture humaniste

Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde

L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre

STAGE COLLECTIF

Santé, sécurité et développement durable.

MODULES PROFESSIONNELS

Identifier les caractéristiques des sites sur lesquels se déroulent les actions d'aménagement et leurs enjeux

Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels

MODULE D'APPROFONDISSEMENT

Travaux des aménagements paysagers

Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux

Travaux forestiers

LES DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études en Première Bac Pro Forêt : travaux des aménagements paysagers, travaux de gestion des espaces naturels et ruraux ou travaux forestiers.

1 AN
DE FORMATION

L'ALTERNANCE

EN ENTREPRISE : 20 à 22 semaines

À LA MFR : 18 semaines

+ vacances scolaires

STATUT

- Statut scolaire
- Interne ou demi-pensionnaire
- Stages avec rémunération conforme à la réglementation en vigueur
- Accès possible aux bourses du Ministère (formation scolaire)

